

Règlement d'examen

Brevet professionnel spécialité "coiffure"

Epreuves	Unités	Coeff.	Forme	durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle Pratique	2h30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	Ponctuelle Pratique	2h
E3 : Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat				
Coiffure Événementielle ou	U30A	5	Ponctuelle pratique	1h
Coupe Homme et entretien du système pilo-facial	U30B	5	Ponctuelle pratique	1h
E4 : Gestion de l'entreprise		5		
S/E Vente conseil	U41	2	Ponctuelle orale	10mn
S/E Management et gestion d'un salon	U42	3	Ponctuelle écrite	3h
E5 : Sciences-technologies et arts appliqués		8		
S/E Sciences et Technologies	U51	6	Ponctuelle écrite	3h
S/E Arts appliqués à la profession	U52	2	Ponctuelle écrite	2h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U60	3	Ponctuelle écrite	3h
Epreuve facultative (1)	UF		orale	15mn préparation
Langue vivante étrangère				15 mn interrogation

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme